

Sri Lanka

Faits marquants

- À Sri Lanka, les conditions de sécurité se sont détériorées en 2006. Une dramatique recrudescence de la violence et d'innombrables violations des droits de l'homme ont provoqué le déplacement de quelque 200 000 personnes à l'intérieur du pays. L'UNHCR a porté assistance à la plupart de ces déplacés internes en leur fournissant des abris d'urgence et des articles non alimentaires.
- L'Organisation a amélioré la protection en suivant et en documentant les cas de violation des droits de l'homme, et en particulier de violence sexuelle et sexiste. Elle a également aidé les déplacés internes à obtenir des documents civils.
- L'UNHCR a créé plus de 56 sites d'urgence pour les personnes nouvellement déplacées. En coordination avec d'autres organisations, il a veillé à ce que des vivres, des soins de santé et d'autres services soient dispensés à la plupart des déplacés.
- L'Organisation a prodigué des conseils au Gouvernement de Sri Lanka au sujet des normes internationales de traitement des déplacés internes. Cette intervention a contribué à préserver le caractère civil des camps de déplacés. Des directives ont également été transmises aux militaires pour garantir le caractère librement consenti des retours.
- L'UNHCR a contribué au relogement de 900 familles déplacées avant les événements de 2006.



fermeture de la plupart des centres sociaux qui abritent des déplacés ont été suspendus. Les 67 000 déplacés internes actuellement hébergés dans ces centres sont considérés comme les plus vulnérables des 300 000 personnes encore déplacées à Sri Lanka.

Environnement opérationnel

La rencontre entre le Gouvernement de Sri Lanka et les Tigres libérateurs de l'État tamoul (LTTE), qui a eu lieu à Genève en février 2006, n'a pas produit les résultats escomptés. La rupture des négociations a conduit à la reprise des violences intercommunautaires en avril 2006, en particulier à Trincomalee, district situé dans l'est du pays.

Cette vague de violence a contraint l'UNHCR à réorienter ses priorités, délaissant la recherche de solutions durables au profit d'une intervention d'urgence. Les projets de

Réalizations et impact

Objectifs principaux

- Assurer la protection de tous les déplacés internes touchés par le conflit.
- Rechercher des solutions durables adaptées pour tous les déplacés.
- Dispenser une assistance d'urgence aux déplacés internes et apaiser les tensions ethniques.

Protection et solutions

L'UNHCR a documenté et signalé les violences infligées à des déplacés et est intervenu dans la mesure du possible. Son rôle de chef de file en matière de protection s'est avéré essentiel pour assurer la stabilité et la sécurité des déplacés. L'Organisation est intervenue pour tenter de réparer les violences, prévenir d'autres mauvais traitements, plaider pour le respect des droits des déplacés et leur assurer l'accès aux services de base.

L'UNHCR a appuyé les efforts déployés par le Gouvernement pour recenser les déplacés, afin d'obtenir des statistiques démographiques précises et de veiller à ce qu'une assistance soit dispensée à ceux qui en ont besoin. De plus, le recensement a apporté à l'Organisation une meilleure compréhension des projets des déplacés en matière de retour ou de relogement. L'opération a débuté en 2006 dans les districts de Batticaloa et d'Ampara et se poursuivra en 2007 à Trincomalee et dans le nord du pays. L'UNHCR plaide actuellement pour l'instauration de cartes d'enregistrement munies de photographies.

Des mesures de stabilisation et de restauration de la confiance ont été élaborées au début de l'année 2006, lorsqu'il est apparu que les déplacements de population étaient attisés par une violence ethnique sans précédent, qui semblait modifier la distribution démographique dans le nord et l'est du pays. Afin de préserver le caractère multi-ethnique de ces régions, un nouvel ensemble de mesures de protection s'est avéré nécessaire. Cette initiative a abouti à l'élaboration de lignes directrices à l'intention du Gouvernement et à l'établissement d'un cadre opérationnel pour l'UNHCR et ses partenaires humanitaires. Principalement destinées à restaurer la confiance entre les différents groupes ethniques ainsi qu'entre les déplacés et les forces de sécurité, ces mesures ont pris les formes suivantes : évaluations préalables aux retours, visites de repérage, opérations de profilage et de recensement dans les villages, suivi des retours et projets à impact rapide.

Activités et assistance

Abris : face à l'augmentation rapide des déplacements de population, la fourniture d'abris d'urgence est devenue cruciale. L'UNHCR s'est chargé de coordonner les secteurs des abris d'urgence et de la gestion des camps. Au total, 3 000 tentes légères et 20 000 lots de bâches en plastique ont été fournis grâce aux réserves d'urgence de l'UNHCR situées à Dubaï et à Copenhague.

L'UNHCR a participé au défrichage de 340 hectares de terres et à la construction de cinq salles communautaires, de 11 kilomètres de routes d'accès et de 607 abris semi-permanents. Il a également construit 132 abris d'urgence et en a rénové 463 autres. De plus, 4 747 familles ont reçu des matériaux afin de construire elles-mêmes leurs abris.

Activités génératrices de revenus : le Gouvernement a demandé à l'UNHCR de porter assistance aux pêcheurs dont les moyens de subsistance avaient souffert de l'interdiction de la pêche dans le district de Trincomalee. L'Organisation leur a donné la possibilité de remplacer leurs moyens de subsistance en acquérant de nouvelles compétences. Environ 41,5 kilomètres de route ont été rénovés, donnant ainsi à 1 200 pêcheurs la possibilité de gagner un salaire journalier. Les mangroves ont par ailleurs été cultivées afin de protéger le littoral.

Appui opérationnel (aux partenaires) : afin d'accroître la capacité opérationnelle de ses partenaires d'exécution, l'UNHCR leur a fourni du matériel de bureau et leur a dispensé des formations en matière de gestion financière et de gestion des programmes. Dix Volontaires des Nations Unies (VNU) sont venus compléter les ressources humaines déjà affectées à la protection.

Assainissement : en coordination avec les autorités sanitaires, l'UNHCR a construit 24 latrines collectives et 69 toilettes individuelles, dont ont bénéficié environ 800 personnes.

Assistance juridique : en l'absence d'une mission internationale d'observation des droits de l'homme, l'UNHCR a joué un rôle important en documentant et en rapportant les violations dont ont été victimes les déplacés, et en intervenant le cas échéant. La mission de protection et le rôle de coordination de l'Organisation ont exercé un effet stabilisateur et amélioré le niveau de sûreté physique des déplacés. Dans le cadre de ses interventions vitales, l'UNHCR a intercédé en faveur de personnes ayant besoin d'une protection individuelle, a aidé le Gouvernement à recenser les déplacés et a aidé ces derniers à obtenir des documents civils et une aide juridique. L'Organisation a également mis en place des mécanismes destinés à prévenir et à traiter la violence sexuelle et sexiste.

L'UNHCR a aidé plus de 3 500 déplacés, rapatriés et individus relogés à recevoir des conseils juridiques et est intervenu dans environ 800 procès. Des antennes juridiques itinérantes ont apporté leur assistance à 2 300 personnes supplémentaires. Des certificats de naissance, de mariage, de décès et de propriété foncière ont été délivrés à 3 000 personnes. Par ailleurs, 1 240 fonctionnaires gouvernementaux et plus de

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Type de population	Origine	Total	Nb personnes assistées par l'UNHCR	% femmes	% 18 ans
Déplacés internes		469 200	469 200	51	-
Déplacés de retour		89 400	89 400	51	-
Total		558 600	558 600		

850 étudiants ont suivi des programmes de formation et de sensibilisation aux droits de l'homme.

Besoins domestiques : en fonction des priorités, l'UNHCR a fourni des articles non alimentaires aux individus et aux familles nouvellement déplacées, leur permettant ainsi de cuisiner des repas chauds et de se protéger des éléments. En fournissant des produits de base, des matériaux de construction d'abris et une aide au niveau des infrastructures, l'Organisation a contribué à la prévention de nouveaux déplacements. L'UNHCR a également coordonné l'assistance non alimentaire dispensée par divers organismes et ONG, ainsi que par le Gouvernement.

Eau : l'UNHCR a participé au forage de 41 puits traditionnels et de huit puits tubulaires destinés aux campements de déplacés et aux abris semi-permanents.

Production vivrière : dans les divisions de Somadewi, Sri Parakum et Kallru, 1 069 familles de petits propriétaires terriens ont été aidées à cultiver le riz tout au long de l'année. Cette aide a notamment consisté à améliorer les canaux de drainage et à fournir du matériel agricole. De plus, un projet pilote d'irrigation au goutte à goutte a été mené à bien avec succès à Kinniya. Ce système, qui permet de réduire la consommation d'eau et les coûts d'exploitation, devrait améliorer les revenus, la sécurité alimentaire, l'autosuffisance et les conditions de vie des agriculteurs.

Santé et nutrition : l'UNHCR a envoyé des dispensaires itinérants dans des zones situées hors de portée des services gouvernementaux et des autres organisations. Quelque 46 000 personnes ont ainsi bénéficié d'une aide médicale de base, avec notamment la fourniture de 100 verres pour les patients atteints de cataracte. Ces dispensaires ont également diffusé des informations relatives au VIH/SIDA.

Services communautaires : l'UNHCR a pris en charge les frais d'entretien des centres sociaux et amélioré leur sécurité, afin de garantir leur conformité aux normes internationales. Par ailleurs, environ 9 000 personnes ont bénéficié de la mise en œuvre de projets communautaires, visant par exemple à prévenir la violence sexuelle et sexiste.

Transport et logistique : l'appui matériel apporté dans des délais rapides a permis de renforcer la protection physique des déplacés et de faciliter les relogements et les retours durables. La distribution de produits de première nécessité aux membres les plus vulnérables de la population locale a réduit les frictions entre les déplacés et les communautés où ils ont trouvé refuge. Les fonds alloués à ce secteur ont également servi à entretenir la flotte de véhicules de l'UNHCR, ainsi que ses entrepôts centraux et régionaux.

Contraintes

L'accès aux régions touchées par le conflit a été limité et les organisations humanitaires se sont vu interdire l'entrée dans certaines zones, ce qui a entravé la mise en œuvre et le suivi des projets. La situation a été rendue d'autant plus insoluble que de nombreuses personnes ont subi plusieurs



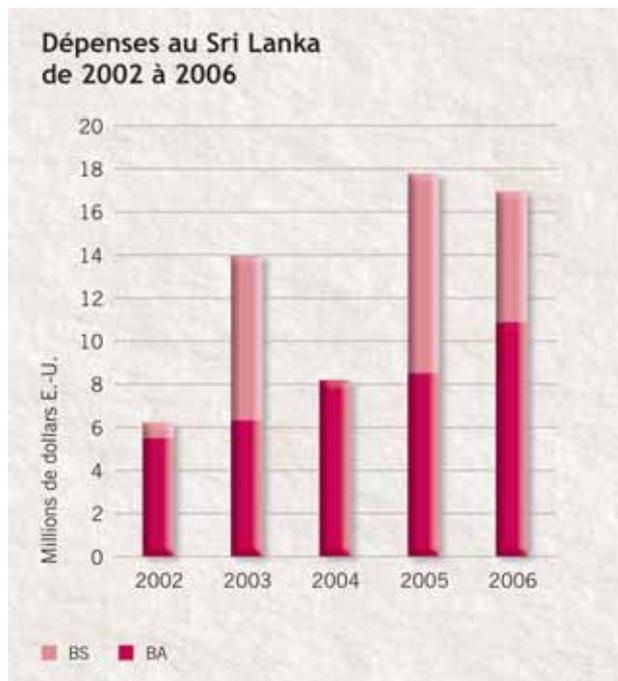
Jusqu'à 200 000 personnes ont été déplacées suite aux affrontements continus dans le nord et l'est du Sri Lanka en 2006.

déplacements au cours de l'année 2006. Le climat général de peur et l'insécurité élevée ont nui aux programmes humanitaires, d'autant que les personnes chargées de les mettre en œuvre étaient également visées.

Informations financières

L'UNHCR a participé au Plan d'action humanitaire commun lancé en août 2006. La réaction généreuse des donateurs a permis à l'Organisation de renforcer son réseau sur le terrain et d'accroître ses capacités d'intervention d'urgence.

Les activités de l'UNHCR ont été étendues en 2002-2003 afin de faire face au vaste mouvement de retour spontané provoqué par l'accord de cessez-le-feu signé en février 2002. Pour appuyer ce mouvement, l'UNHCR a lancé en octobre 2002 un programme d'assistance visant à garantir la viabilité des 400 000 retours de déplacés, tant en leur offrant des possibilités de subsistance qu'en plaidant pour la restitution de leurs biens fonciers et immobiliers. En 2004, les déplacés qui avaient le désir et la possibilité de rentrer avaient tous regagné leur lieu d'origine et l'UNHCR a commencé à consolider et à réduire progressivement ses programmes. La brusque augmentation des dépenses enregistrée en 2005 reflète le regain d'activité suscité par le tsunami de décembre 2004, qui a fait plus de 30 000 victimes et a provoqué le déplacement de plus de 500 000 personnes.



Organisation et mise en œuvre

Gestion

En 2006, l'UNHCR possédait sept bureaux extérieurs à Sri Lanka, dont une délégation à Colombo. Alors qu'en janvier 2006, ses effectifs se composaient de 79 collaborateurs nationaux et de 18 expatriés, 20 emplois réguliers, dont trois postes internationaux, ont été supprimés au cours de l'année. Au premier semestre 2006, 10 fonctionnaires internationaux et 40 collaborateurs nationaux ont été recrutés à titre provisoire afin d'aider l'équipe à faire face à la nouvelle crise. À la fin de sa mission de coordination de l'intervention d'urgence liée au tsunami, l'UNHCR avait prévu de mettre terme à sa présence à Ampara. Celle-ci a toutefois dû être maintenue, en raison de la nouvelle situation d'urgence survenue dans la région.

Collaboration avec les partenaires

L'UNHCR et les autres membres du Comité permanent interorganisations à Sri Lanka ont mis sur pied le Plan d'action humanitaire commun, qui a été approuvé par le Gouvernement. L'Organisation a également conclu de nouveaux accords avec les autorités, afin de faire face à la détérioration de la situation humanitaire. Parallèlement à son partenariat avec le ministère de la Construction de la nation et du Développement de l'infrastructure, l'UNHCR a signé des accords avec le ministère de la Gestion des catastrophes et des Droits de l'homme et avec le ministère de la Pêche et des Ressources aquatiques. Durant la visite du Haut Commissaire, en juillet, des principes directeurs relatifs au rétablissement de la confiance et aux mesures de stabilisation ont été soumis aux deux parties au conflit ; ils ont été globalement acceptés et adoptés par un comité interministériel. L'UNHCR a ensuite organisé des ateliers destinés à informer les différents services gouvernementaux de ces principes directeurs.

Par ailleurs, des partenariats officiels ont été conclus avec la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et le PNUD, afin d'identifier les possibilités et de mettre en place des solutions dans les zones épargnées par le récent conflit.

Pour la mise en œuvre de ses programmes, l'UNHCR a forgé des partenariats avec 18 organisations nationales et internationales, sélectionnées en fonction de leurs capacités opérationnelles, de leur connaissance de certains groupes de déplacés, ainsi que de leurs relations de travail avec ces populations. À mesure que la situation s'aggravait, huit partenaires supplémentaires ont été engagés, pour la plupart des organisations locales travaillant déjà avec les déplacés. Les compétences locales de ses partenaires ont joué un rôle crucial dans la réussite de l'action de l'UNHCR.

Évaluation générale

L'hypothèse sur laquelle l'UNHCR s'est basé en 2005 était que Sri Lanka allait progresser sur la voie de la paix. Cette analyse a eu pour conséquence une sous-estimation des besoins en personnel et en ressources, qui a à son tour exercé un impact négatif sur les opérations.

Les déplacements de population massifs survenus en 2006 ont touché l'ensemble du pays, et en particulier les régions de Trincomalee et de Batticaloa. Pour faire face à cette situation, le personnel a dû travailler d'arrache-pied dans des conditions dangereuses. Le budget opérationnel de l'UNHCR à Sri Lanka était insuffisant pour répondre aux nouveaux besoins. C'est pourquoi les Nations Unies, avec l'accord du Gouvernement, ont lancé le Plan d'action humanitaire commun. Sur les 66 millions de dollars E.-U. réclamés par les organisations lors de cet appel, l'UNHCR a reçu 5,8 millions.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : ministère de la Construction de la nation et du Développement de l'infrastructure, ministère de la Gestion des catastrophes, ministère de la Pêche et des ressources aquatiques.

ONG : *Campaign for Development and Solidarity*, Centre d'action sociale de Jaffna, *Centre for Policy Alternative*, *Centre on Housing Rights and Evictions*, Commission des droits de l'homme de Sri Lanka, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, *Eastern Rehabilitation Organization*, *Foundation for Co-existence*, *Muslim Aid*, *National Centre for Victims of War*, *Non Violent Peaceforce*, *Peace and Community Action*, *Rural Development Foundation*, *Samaritan's Purse* (États-Unis), Société sri-lankaise de la Croix-Rouge, *The Refugee and Rehabilitation Organization*, *Women in need*.

Partenaires opérationnels

ONG : Oxfam, *Save the Children Fund*.

Autres : Banque asiatique de développement, Banque mondiale, Comité international de la Croix-Rouge, *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*, OCHA, OIT, ONU-Habitat, PAM, PNUD, UNICEF.

Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenu issu des contributions ¹	Autres fonds disponibles ²	Total fonds disponibles	Total des dépenses
BA	13 788 431	10 256 025	3 159 494	13 415 519	10 876 974
BS ³	6 251 637	305 000	5 763 401	6 068 402	6 068 402
Total	20 040 068	10 561 026	8 922 895	19 483 921	16 945 376

¹ Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

² Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

³ Les montants reportés ici renvoient au programme supplémentaire pour l'intervention d'urgence relative au tremblement de terre dans l'océan Indien - tsunami. Le budget n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	2 888 619	1 219 093	4 107 711	0
Abris et infrastructures	602 804	2 463 288	3 066 092	193 095
Activités génératrices de revenus	35 537	0	35 537	25 136
Appui opérationnel (aux partenaires)	702 664	295 846	998 510	1 524
Assainissement	0	365 587	365 587	0
Assistance juridique	1 387 666	14 593	1 402 259	289 697
Besoins domestiques	1 617 042	553 624	2 170 665	0
Eau	2 096	52 857	54 953	5 080
Production vivrière	0	7 742	7 742	0
Santé et nutrition	40 096	0	40 096	0
Services communautaires	446 311	618 309	1 064 620	262 522
Transport et logistique	518 121	17 099	535 220	13 481
Versements aux partenaires d'exécution	1 091 544	460 365	1 551 908	(790 535)
Sous-total opérationnel	9 332 500	6 068 402	15 400 902	0
Appui au programme	1 544 474	0	1 544 474	0
Total des dépenses	10 876 974	6 068 402	16 945 376	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes				(348 401)
Versements aux partenaires d'exécution				
Paievements effectués	3 187 950	4 169 622	7 357 572	
Rapports reçus	(2 096 406)	(3 709 258)	(5 805 664)	
Solde	1 091 544	460 365	1 551 908	
Rapport des années précédentes				
Versements aux partenaires d'exécution				
Dû au 1 ^{er} janvier				1089 166
Rapports reçus				(790 535)
Remboursés à l'UNHCR				(183 516)
Ajustements				0
Solde				115 115